

Bordereau de signature

PV CONSEIL COMMUNAUTAIRE 26032024-LA

Signataire	Date	Annotation
pastell CC Canaux et forêts en Gatinais, CCCFG - Pastell	08/04/2024	Action : Visa
Sandra AZOR, CCCFG - DGS	08/04/2024	Action : Visa
Albert FEVRIER, CCCFG - Président	09/04/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Albert FEVRIER</u> (CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 20 déc. 2022 à 09:34 au 19 déc. 2025 à 09:34.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CCCFG - Docs // CCCFG - Docs - Courriers Présidence

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 26 mars 2024

Date de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de délégués

- en exercice : 56 - votants : 51 - présents : 43

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION, Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Madame Mireille SAVAJOLS, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Dominique BLONDEAU, Monsieur Florent DE WILDE, Madame Christiane FLORES, Monsieur Denis SALIN (suppléant de Monsieur Alexandre DUCARDONNET), Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Nathalie BRISSET, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Corinne GERVAIS, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Monsieur Philippe MOREAU, Madame Maryse TRIPIER, Madame Stéphanie WURPILLOT, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur François MARTIN, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Loïc REDJDAL, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET, Monsieur André JEAN, Madame Mélusine HARLE, Monsieur Patrice VIEUGUE, Madame Magali GOISET, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Xavier PETIAU (suppléant de Madame Christiane BURGEVIN).

Absents excusés : Madame Lysiane CHAPUIS (donnant pouvoir à Madame Isabelle ROBINEAU), Madame Danielle HURE (donnant pouvoir à Monsieur Florent DE WILDE), Madame Véronique CLAUS (donnant pouvoir à Monsieur Alain DEPRUN), Madame Christèle BEZILLES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET (suppléé par Monsieur Denis SALIN), Monsieur André POISSON (donne pouvoir à Monsieur Alain THILLOU), Monsieur Pascal OZANNE (donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN), Madame Marion CHAMBON, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Jean-Luc PICARD (donnant pouvoir à Monsieur Philippe MOREAU), Monsieur Philippe GILLET (donnant pouvoir à Madame Maryse TRIPIER), Monsieur Thierry BOUTRON, Madame Bérengère MONTAGUT (donnant pouvoir à Monsieur Yohan JOBET), Monsieur Wondwossen KASSA, Madame Christiane BURGEVIN (suppléée par Monsieur Xavier PETIAU).

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Madame Valérie MARTIN

Ordre du Jour :

- 1. Finances- Débat d'orientations budgétaires**
- 2. Finances- Subventions aux collèges et aux écoles de musique**
- 3. Foncier- Acquisition des terrains pour la future gendarmerie de Bellegarde**
- 4. Voirie- Convention d'accès aux chemins projet photovoltaïque de Coudroy**
- 5. Eau- Convention à passer pour la pose de repères de crues sur le domaine privé**
- 6. Institution- Modification des représentants au sein du SICTOM de Châteauneuf sur Loire**
- 7. Groupement de commande avec la commune de Ladon**
- 7. Questions diverses**

Appel des présents.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 20 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : « Groupement de commande avec la commune de Ladon »

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

D2024/016 : Enfouissement éclairage public route du Charme à Aillant sur Milleron - Devis à passer avec l'entreprise SOMELEC pour un montant de 9 604 € HT soit 11 524,80 € TTC.

D2024/017 : Arboretum des Barres : Animation de grimpe d'arbre Saison 2024 - Devis à passer avec Emmanuel BOIRON pour un montant de 6 000 € TTC.

D2024/018 : Réparation fuite sur branchement eau potable existant à Montcresson - Devis à passer avec l'entreprise MERLIN pour un montant de 3 883 € HT soit 4 659,60 € TTC.

D2024/019 : Fournitures d'entretien pour divers bâtiments communautaires - Devis à passer avec l'entreprise FICHOT pour un montant de 5 716,72 € HT soit 6 860,06 € TTC.

D2024/020 : Buffet pour la cérémonie des vœux du Président 2024 - Devis à passer avec l'entreprise MITONOU pour un montant 3 500 € HT soit 3 692,50 € TTC.

D2024/021 : Avenant n°1 au marché de travaux d'investissements éclairage public 2023 pôle Bellegarde et Lorris – Avenant à passer avec l'entreprise ISI ELEC. Cet avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution du marché. La notification est datée du 26 juin 2023 avec un délai de 3 mois maxi. Vu les délais d'approvisionnement des candélabres et lanternes le délai est prolongé de 5 mois soit le 26 février 2024.

D2024/022 : Concert SLAC LIVE 2024 passé avec Telegraph Records pour un montant de 2 000 € TTC.

D2024/023 : Concert Gad Zukes du SLAC LIVE 2024 passé avec La Mécanique pour un montant de 2 532 € TTC.

D2024/024 : Concert Funkindustry du SLAC LIVE 2024 passé avec Original Tape Records pour un montant de 2 590 € TTC.

D2024/025 : Prestation artistique Rencontres Musiques Actuelles 2024 passé avec Mellow pour un montant de 3 998 € TTC.

D2024/026 : Achat de barnums pour l'Arboretum - Devis à passer avec l'entreprise MAXXEGA pour un montant de 1 675 € HT soit 2 010 € TTC.

D2024/027 : Affichage ouverture Arboretum - Devis à passer avec l'entreprise ELLIPSE pour un montant de 2 151 € HT soit 2 581,20 € TTC.

D2024/028 : Contrat de maintenance de génie climatique pour le complexe sportif de Lorris - Devis à passer avec l'entreprise DECHAMBRE pour un montant de 6 918,31 € HT soit 8 301,97 € TTC.

D2024/029 : Entretien de l'éclairage public sur la commune de Lorris - Devis à passer avec l'entreprise PERRET pour un montant de 2 572,13 € HT soit 3 086,56 € TTC.

D2024/030 : Arboretum des Barres- Forfait déplacement animaux les 13 et 14 juillet 2024 – Devis à passer avec La Ferme Coqalane pour un montant de 1 525,80 € TTC.

D2024/031 : Arboretum des Barres : Animation de grimpe d'arbre du 15 au 18 août 2024 - Devis à passer avec Boyer Sport Nature pour un montant de 1 600 € HT soit 1 920 € TTC.

1. Finances- Débat d'orientations budgétaires

Il est proposé au Conseil de discuter des grandes orientations du budget primitif 2024, sur la base du rapport d'orientations budgétaires remis aux élus.

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant le vote du budget. La communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais n'y est donc pas tenue, cependant ce débat constitue un moment d'information important et facilite les

discussions sur les priorités et évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De prendre acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, sur la base du rapport d'orientations budgétaires remis.

Monsieur FEVRIER : une analyse a été commencée avec les membres du Bureau. Il y a des réflexions à mener. Les dotations sont en baisse.

2. Finances- Subventions aux collèges et aux écoles de musique

Le vote des subventions aux associations aura lieu lors du vote du budget (Conseil d'avril), après examen par la commission en charge.

Les demandes de subvention des 3 écoles de musique et des collèges du territoire ont d'ores et déjà été examinées en commission finances, puis en Bureau, de façon à permettre un vote dès à présent, pour ne pas pénaliser l'activité des bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix Pour et 1 abstention :

- **D'ALLOUER** les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024 :

Nom de l'association	Montants votés en 2023	Demandes pour 2024	Proposition d'attribution
Maison de la musique de Bellegarde	54 000 € (dont 4 000 € pour les instruments)	53 00 € (dont 1200 € projet)	50 000 €
AMAL (école de musique de Lorris)	41 000 € (dont 4 000 € pour les instruments)	39 558 €	39 000 €
SLC (école de musique de Châtillon)	37 000 €	51 253 €	50 000 €
TOTAL	132 000 €	144 011 €	139 000 €

Monsieur Daniel TROUPILLON : Il faudra prendre une décision au plus tard l'été prochain. La compétence pourrait être redonnée aux communes. Une réflexion est en cours.

Madame Isabelle ROBINEAU : Le bureau a ciblé un certain nombre de dépenses qui pourraient être limitées. Le bureau se réunit tous les quinze jours pour échanger sur le budget. Rien n'a été décidé pour le moment.

Monsieur Loïc REDJDAL : je suis étonné par le montant du coût de fonctionnement. Avez-vous le détail ?

Monsieur Albert FEVRIER : le montant des adhésions n'est pas le même partout. Il y a des disparités. C'est pour cela que nous allons regarder de plus près.

Madame Valérie MARTIN : si les communes récupèrent les écoles de musique, elles ne pourront pas mettre une somme aussi importante. Nous mettons déjà à disposition les locaux.

Monsieur Florent DE WILDE : les budgets sont raisonnables. La culture coûte chère. Si les communes récupèrent la compétence cela risque d'être compliqué. Pour Châtillon-Coligny, c'est une école récente avec plus de 120 inscrits. Le soutien de la communauté de communes est fondamental.

Monsieur Jean-Jacques MALET : C'est une compétence facultative qui fait partie des compétences que l'on va étudier. Le coût des professeurs est important. On peut revoir la diversité des cours donnés car il y a de plus en plus d'instruments proposés.

Madame Mélusine HARLÉ : Les écoles de musique sont un facteur d'attractivité du territoire. Il ne faut pas négliger cela. C'est à mettre dans la balance. Les subventions allouées aux écoles de musique représentent un faible pourcentage du budget communautaire.

Monsieur Albert FEVRIER : Le transfert a été fait pour pouvoir proposer un service de qualité.

Madame Isabelle ROBINEAU : Il faudrait établir comme dans beaucoup de communes ou EPCI une limite au nombre d'inscriptions d'élèves.

Monsieur Daniel LEROY : Toutes les communes ont participé aux écoles de musique pour avoir un même montant d'adhésion. Aujourd'hui il faut maîtriser le fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'ALLOUER les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024 :

Nom de l'établissement	Montants votés en 2023	Demandes pour 2024	Proposition d'attribution
Collège de Bellegarde	9 000 €	10 500 €	8 000 €
Collège de Lorris	9 000 €	11 000 €	8 000 €
Collège de Ste Geneviève des Bois	8 000 €	10 800 €	8 000 €
TOTAL	26 000 €	30 300 €	24 000 €

Monsieur Albert Février : au début la contribution communautaire était de 4 à 5.000 € et elles augmentent chaque année c'est pour cela qu'un plafonnement à 8.000 € a été décidé.

3. Foncier- Acquisition des terrains pour la future gendarmerie de Bellegarde

La communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais est sollicitée pour mettre à disposition un ensemble foncier de 6 000 m² destiné à accueillir les nouveaux locaux de la gendarmerie de Bellegarde.

A ce titre, elle a habilité par délibération n°2022-031 l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition de biens immobiliers identifiés sur la commune de Quiers sur Bezonde. Cette négociation a abouti à la fixation d'un prix d'acquisition à 12 €/m².

Les études de sols et le bornage du géomètre étant réalisés, il est nécessaire de se prononcer sur l'acquisition.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et en particulier son article L3221-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L521137,

Vu la délibération n°2022-031 de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 02.03.2022,

Vu l'accord des propriétaires fonciers concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 1 abstention :

- **D'APPROUVER** l'acquisition, au prix de 12 € / m², soit 72 024 € pour un total de 6 002 m², des parcelles ci-après :

Références cadastrales	propriétaire	surface
ZI 0222	Consorts Fouassier / Hureau	1 254 m ²
ZI 0224	Consorts Pilté	2 362 m ²
ZI 0226	Consorts Pilté	2 386 m ²
TOTAL		6 002 m²

Cette acquisition est réalisée aux fins de construction d'une gendarmerie.

- **D'AUTORISER** Le Président ou son représentant à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires relatifs à ces parcelles seront à la charge de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, acquéreur.

4. Voirie- Convention d'accès aux chemins -projet photovoltaïque à Coudroy

La société ABO Wind porte un projet de réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Coudroy.

A ce titre, elle sollicite un droit de passage et de stationnement sur les voies dot la communauté de communes est gestionnaire, ainsi qu'un droit de passage des câbles électriques reliant les installations de production électrique entre elles jusqu'au(x) poste(s) de livraison dans l'emprise de ces voies.

Il est proposé de signer une convention en ce sens, d'une durée de 22 ans minimum, et 37 ans maximum, et qui prendra effet à compter du début du chantier du parc photovoltaïque.

Une indemnisation annuelle de 500 € sera versée à la communauté de communes et à la commune de Coudroy.

Monsieur Jean-Jacques MALET : Y'a-t-il une remise en état de la route prévue ? Si ce n'est pas le cas cela va coûter une fortune.

Madame Christiane FLORES : ABO WIND doit être reçu par la mairie de Coudroy. Il est hors de question que ce soit à nous de remettre en état la route.

Monsieur Loïc REDJAL : A Presnoy nous avons la même chose et c'est à l'entreprise de remettre en état. En revanche, concernant le montant de l'indemnisation, vous pouvez négocier bien plus. A Presnoy nous avons 5 000 € pour 100 mètres.

Monsieur Philippe KUTZNER : Pourquoi doit-on voter maintenant si le montant doit être négocié ?

Monsieur Albert FEVRIER : ce point est ajourné et nous remettons le projet à plus tard.

5. Eau- Convention à passer pour la pose de repères de crues sur le domaine privé

Dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du bassin du Loing, la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG) a acté une convention, par délibération n°2021-158, en date du 14 décembre 2021, avec la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO), la Communauté de communes des Quatre Vallées (CC4V), la Communauté de communes du Pays de Nemours (CCPN), la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing (CCGVL) et la Commune de Charny-Orée de Puisaye (CCOP) pour la réalisation d'un groupement de commandes concernant l'achat et la pose de repères de crues.

Le bureau d'études et les représentants des communes concernées, ont définis les emplacements qui seront ainsi implantés :

- Repère de crues n° 1 : sur le pont rue Marie Lafond à Ladon
- Repère de crues n° 2 : à l'entrée de la salle polyvalente de Ladon
- Repère de crues n° 3 : au niveau du sentier botanique à Quiers-Sur-Bezonde
- Repère de crues n° 4 : à l'angle de la rue de la République à Bellegarde chez un propriétaire privé
- Repère de crues n° 5 : 11 rue des pervenches à Bellegarde sur le grillage de l'entrée du CFA
- Repère de crues n° 6 : sur le mur de la halte nautique de Sainte-Geneviève des Bois
- Repère de crues n° 7 : sur le muret jouxtant l'aire de jeux 9 boulevard de la République à Chatillon-Coligny (muret situé à Sainte-Geneviève-Des-Bois)
- Repères de crues n° 8 : musée de l'ancien Hôtel Dieu à Chatillon-Coligny
- Repères de crues n° 9 : à l'entrée du parking de l'étang de Montcresson.

Les repères 4 et 5 étant situés sur domaine privé, un accord de principe a été trouvé avec les propriétaires mais il convient de passer une convention pour la pose, l'entretien et la protection des repères de crues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention pour la pose, l'entretien et la protection des repères de crues
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer lesdites conventions.

Monsieur Albert FEVRIER : l'ouverture des plis a eu lieu il y a déjà 1 an et demi.

6. Institution – Modification des représentants au sein du SICTOM de Châteauneuf sur Loire

Vu la délibération n°2020-104 du 28 Juillet 2020 désignant des représentants de la communauté au sein de SICTOM de Châteauneuf/Loire ;

Vu la délibération n°2021-012 du 09 Février 2021 désignant des représentants de la communauté au sein du SICTOM de Châteauneuf/Loire ;

Vu la délibération n°2021-063 du 13 Avril 2021 modifiant les représentants de la communauté au sein du SICTOM de Châteauneuf/Loire ;

Vu la délibération n°2022-079 du 05 Avril 2022 modifiant les représentants de la communauté au sein du SICTOM de Châteauneuf/Loire ;

Vu la délibération n°2024-018 du 30 janvier 2024 modifiant les représentants de la communauté au sein du SICTOM de Châteauneuf/Loire ;

Suite à la démission de M. Richard SENEGAS, Maire de Presnoy

Il est proposé de procéder à une nouvelle désignation du représentant titulaire de la commune de Presnoy

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- De DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du SICTOM de Châteauneuf/Loire les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Marc POINTEAU	Madame Amandine DEROUET
Monsieur François JOURDAIN	Monsieur Cyril ROUBAULT
Monsieur Pascal BEZILLE	Monsieur André COILLE
Madame Christiane JACQUINOT	Monsieur Benjamin BOUQUET
Madame Christiane FLORES	Madame Marie-Laure BEAUDOIN
Monsieur André POISSON	Monsieur Pascal POTEAU
Monsieur Pierre MARTINON	Monsieur Pierre FLORENT
Monsieur Alain LETORT	Monsieur Albert FEVRIER
Monsieur Philippe KUTZNER	Monsieur Daniel TROUPILLON
Monsieur Lawrence JOURDAN	Monsieur Fabrice LUTTON
Monsieur Francis D'HULST	Madame Nathalie CODIASSE
Madame Elisabeth FOUSSARD	Monsieur Patrick GALOPIN
Madame Anne LEBEGUE	Monsieur Marc BRIOLAY
Monsieur Richard MARCEAUX	Madame Marie-Annick MARCEAUX
Monsieur Bruno LEFEBVRE	Madame Edwige LABARRE
Monsieur Thierry BOUTRON	Monsieur Daniel DESAVIS
Monsieur William DESLAIS	Monsieur Hervé BEAUDOIN
Monsieur Loïc REDJDAL	Monsieur Alain GIRARD
Monsieur Arnaud TOUSSAINT	Monsieur Dominique BAZIN
Monsieur Michel BOURGEOIS	Monsieur Benoît PROCHASSON
Monsieur Joël DAVID	Monsieur Michel GENDRAUD
Monsieur Robert BRAGUE	Monsieur Pascal FONTAINE
Madame Christiane BURGEVIN	Monsieur Nicolas ANDRE
Madame Emmanuelle PION	Monsieur Ruddy MEYNARD

7. Questions diverses

Monsieur Philippe MOREAU : Concernant le schéma de liaison douce nous attendons la validation de la moitié des communes. Merci d'envoyer votre validation avant la fin de semaine.

Madame Isabelle ROBINEAU : Spectacle 06/04 : Carnaval Fantaisie avec Brigitte Fossey autour d'une troupe de musiciens. Merci aux communes de bien vouloir diffuser l'information sur vos supports de communication pour que l'information circule.

Monsieur Philippe KUTZNER : Pour les communes adhérentes au SICTOM de Châteauneuf sur Loire, vous avez reçu un mail concernant les composteurs merci de bien vouloir y répondre ou de m'indiquer si vous ne l'avez pas reçu.

Monsieur Alain GRANDPIERRE : Vous êtes invités à Comet le 06 avril pour la journée des maires.

Madame Valérie MARTIN : Concernant le cabinet médical de Ladon, nous avons trouvé un médecin qui était prêt à s'installer. Nous nous sommes mis en relation avec le conseil régional. Le conseil régional lui a dit de s'installer à

Beaune la Rolande sinon ils ne le suivront pas dans les subventions. C'est le médecin qui nous annoncé cette décision. Nous n'avons plus de nouvelle du conseil régional depuis, nous allons leur faire un courrier. C'est décourageant.

Monsieur Albert FEVRIER : le prochain conseil communautaire aura lieu le 09 avril à Varennes-Changy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h12.

La secrétaire de séance
Mme Valérie MARTIN



Le Président
M. Albert FEVRIER



Signé électroniquement par : Albert
FEVRIER
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : CCCFG - Président

